

Édition juin 2024



lebus

à la demande

Alentours d'Aix-en-Provence

Tarifs valables sur **lebus à la demande** :

- leticket à recharger : **0,10€** le support
- Aix 1 voyage : **1,20 €**
- Aix 2 voyages : **2,30 €** en vente à bord des bus.

Pour des voyages plus réguliers, choisissez la carte à recharger avec un titre adapté à votre profil, à demander en Boutique ou sur lametropolemobilite.fr



Ne pas jeter sur la voie publique - Version juin 2024.



Pour plus d'information sur tous les services de la Métropole Mobilité



0 800 713 137 Service & appel gratuits



Téléchargez l'application
La Métropole Mobilité



lametropolemobilite.fr



Téléchargez et utilisez gratuitement



App Store



Google Play

lebus lebus lecar levélo l'abrivélo leparking-relais larecharge lebus
à la demande

lebus

à la demande

Nouveaux horaires, nouveau site de réservation et une nouvelle application.

Le bus à la demande est un service public de transport collectif sur réservation qui permet de se déplacer à l'intérieur d'un secteur de proximité, sur des zones non desservies par les lignes régulières et scolaires. (cf. plan de secteurs)

Il fonctionne :

- Du lundi au samedi
- De 6h30 (première prise en charge) à 19h30 (dernière dépose)
- Pas de bus les dimanches et jours fériés.

Objets perdus : 09 70 83 01 23

Les objets trouvés à bord sont rapportés au dépôt de la société exploitante SUMA.



Comment réserver ?



- Par téléphone : **09 70 83 01 23**
du lundi au samedi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30



ou

- Sur internet : **lametropolemobilite.fr**

ou



- Via L'appli : téléchargez la nouvelle appli : **lebus à la demande-pam**



Sur le
**Google
Play Store**



Sur l'**Apple
Play Store**

La réservation doit être effectuée au moins 2h à l'avance et au plus tôt 30 jours avant le déplacement prévu. Il est possible de réserver pour des déplacements récurrents ou sur plusieurs dates (même heure, même trajet), sur une durée maximum d'un mois.

Votre confirmation

Vous recevrez 4 types de messages :

- Message 1 (par email) : Lorsque votre réservation est enregistrée, vous recevez automatiquement un message électronique récapitulant votre réservation : votre horaire provisoire de prise en charge, votre temps de parcours indicatif, l'heure maximale d'arrivée.

Pour satisfaire le plus grand nombre de voyageurs et optimiser les réservations, votre itinéraire pourra être adapté et l'heure de prise en charge retardée de 10 min au plus, jusqu' à 2h avant votre trajet.

- Message 2 (par SMS/notif) : 2 h avant le trajet : un sms (ou une notification si vous utilisez l'appli) vous sera adressé avec l'horaire de prise en charge actualisé. Attention : le conducteur ne vous attendra pas au-delà.
- Message 3 (par SMS/notif) : 10 min avant votre prise en charge : vous recevrez un sms de rappel (ou une notification si vous utilisez l'appli), indiquant votre horaire de prise en charge approximatif tenant compte des conditions de circulation à cet instant.
- Message 4 (par email) : si vous êtes contraint d'annuler, un message électronique confirme la prise en compte de cette annulation.

Pratique ! : Un peu avant votre départ, **sur l'appli**, vous pouvez visualiser en temps réel la position de votre bus.

Quelques règles pratiques pour un bon fonctionnement

Règlement du service

Présentez-vous à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage prévu. En cas de retard ou d'absence, le conducteur vous déclarera absent. Si vous avez une course retour planifiée, elle sera alors automatiquement annulée (sauf si vous appelez immédiatement la centrale de réservation).

- Si vous ne pouvez pas honorer votre réservation, annulez impérativement votre **réservation au moins 2h avant**, par téléphone (aux heures d'ouverture du service de réservations), sur le site ou l'appli.
- Un transport annulé au dernier moment ne peut être proposé aux autres clients. Il sera considéré hors délais. **Au-delà de 2 absences ou annulations hors délais** sur une durée de 30 jours, l'accès au service sera suspendu pendant 7 jours.
- Le nombre de trajets est limité à 4 trajets par jour et par personne.
- Un intervalle de 30 min. minimum doit être respecté entre deux trajets.
- En cas de constat de comportement inadapté répété, une suspension du service pourra être prononcée.
- Si le trajet est possible avec une ligne régulière ou scolaire à + ou -45 min autour de l'heure souhaitée, le bus à la demande ne peut être réservé.

Les règles à bord

- À la montée dans le bus, indiquez au conducteur votre nom et prénom.

Validez votre titre de transport une fois à bord **ou présentez votre titre dématérialisé validé sur votre téléphone** au conducteur.

IMPORTANT

Tout voyageur refusant de présenter son titre au conducteur pour sa validation sera signalé et suspendu du service pendant 1 mois en cas de récidive.

EXEMPLES D'AMENDES EN CAS D'INFRACTION

- **72 €** Absence de titre / Titre non valable / Titre non validé / Fumer ou vapoter à bord
- **150 €** Détérioration du véhicule / Trouble à la tranquillité des voyageurs

En cas de constat de comportement inadapté répété, une suspension du service pourra être prononcée.



Tous les véhicules sont équipés d'un emplacement fauteuil roulant. Merci de signaler les aides techniques éventuelles utilisées pour vous déplacer.

Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement sans titre de transport. Les enfants de moins de 8 ans ne peuvent voyager seuls (accompagnateur de plus de 10 ans nécessaire). Attachez votre ceinture. Le port de la ceinture est obligatoire.

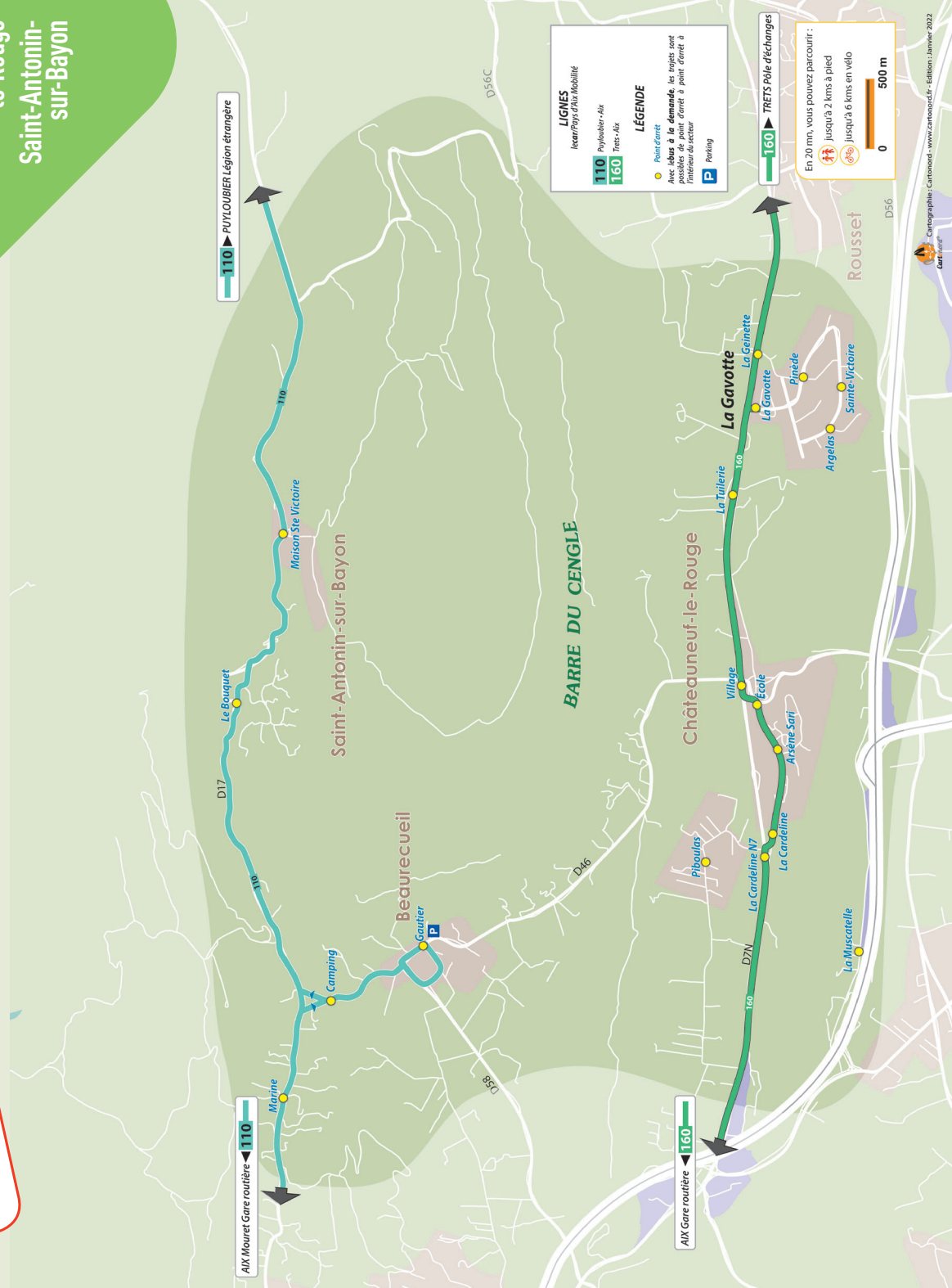
Les seuls animaux admis dans le véhicule sont :

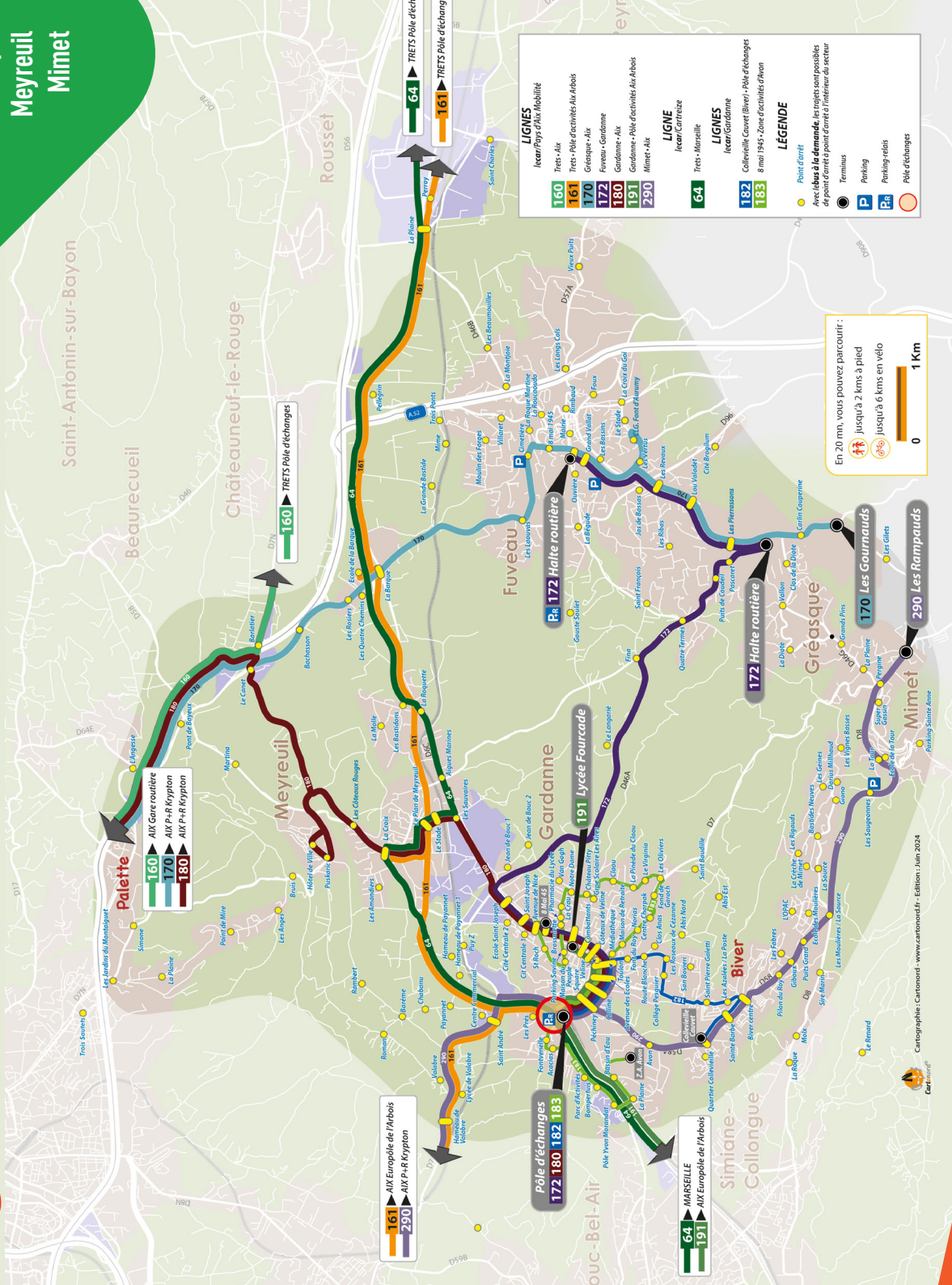
- les animaux de petite taille transportés dans un panier, sac ou cage fermés, tant qu'ils n'occasionnent pas de gêne pour le conducteur et les autres voyageurs
- les animaux assistant des personnes en situation de handicap

Le propriétaire de l'animal est tenu responsable de tout dégât occasionné dans le véhicule.

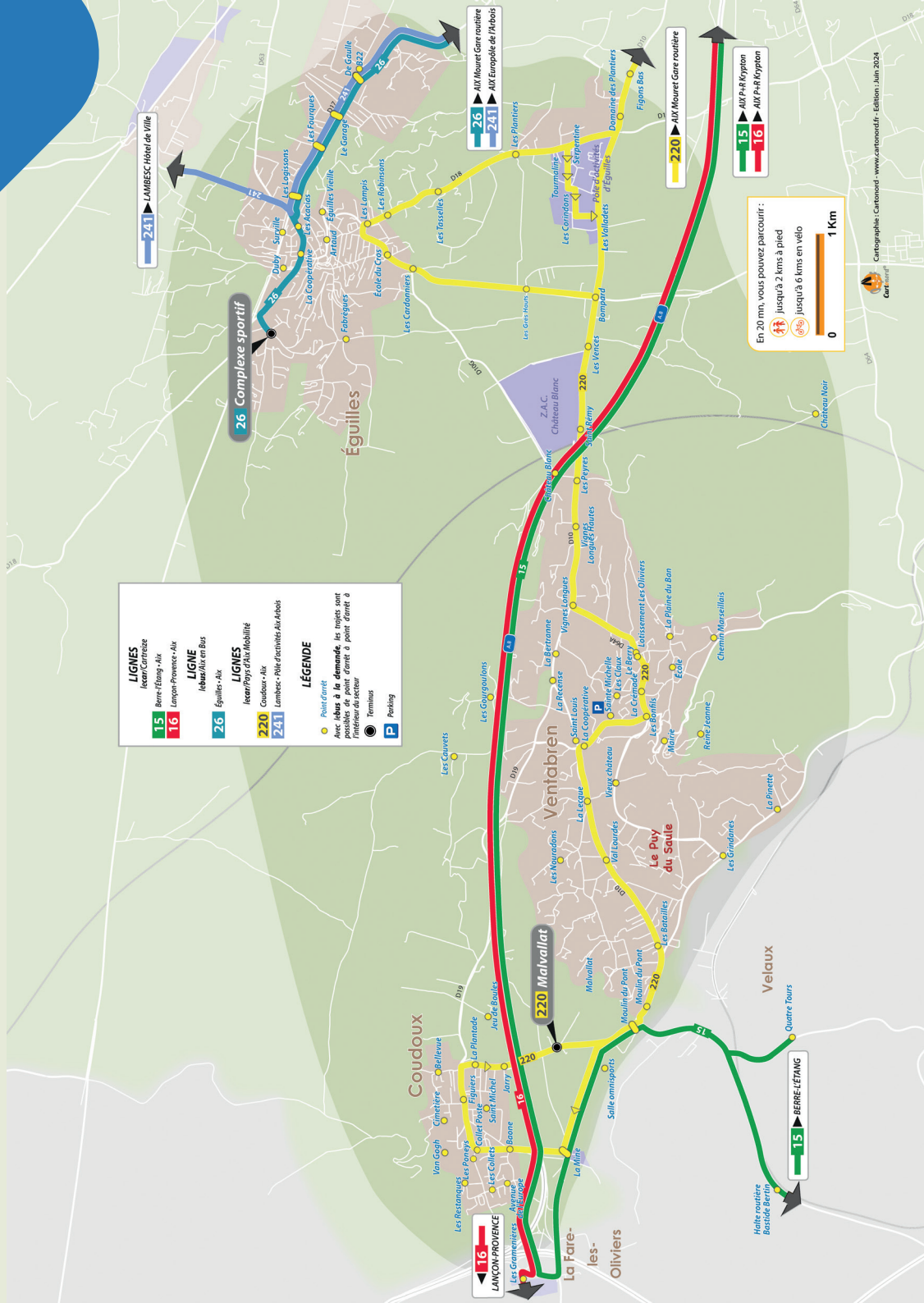
À bord des véhicules, sous peine d'amendes ou de sanctions pénales, il est interdit de :

- Manger ou de boire
- Fumer ou vapoter
- Troubler la tranquillité des voyageurs
- Dégrader, taguer, rayer les vitres des véhicules
- Jeter des déchets, salir, mettre les pieds sur les sièges
- Avoir une attitude déplacée vis-à-vis du personnel ou d'autres passagers
- Commettre des actes de nature à troubler l'ordre public ou à entraver l'exécution du service
- Transporter des objets qui, par leur forme, leur nature, leur odeur, leur destination, peuvent gêner, incommoder ou effrayer les voyageurs, présenter un danger ou nuire à la santé d'autrui.









40 AIX Gare routière
200 AIX Mouret - Gare routière
210 AIX Gare routière
211 AIX P-A Plan d'Aillane
Pour la Piste d'Activités d'été, sont desservies les arêtes suivantes:
Pôle d'Activités / Basses / Les Grottes / Parc Club Golf / Anago

LIGNES
Icart/Tray d'Als Mobilité
190 Simiane-Collongue - Aix
191 Gardanne - P.A. Aix Arbois
200 Plan de Campagne - Aix
210 Vitrolles - Aix
211 Vitrolles - Plan d'Aillane
LIGNES
Jean Carrière
51 Aix - Marseille (par RN)
53 P.A. Aix Arbois - Marseille
64 Trés - Marseille
LÉGENDE
Point d'arrêt
Avec accès à la demande, les trajets sont effectués à la demande et à point d'arrêt à l'initiative du secteur
Terminus
Parking
Pôle d'échanges

51 AIX Gare routière
190 AIX Mouret - Gare routière

AIX Europe/Aix Arbois **53**
191

MARIGNANE - Aéroport
40 VITROLLES - Pierre Plantée
210 VITROLLES - Pierre Plantée
211

GARE AIX TGV

64 TRÉS Pôle d'échanges
191 GARDANNE Lycée Pourcade

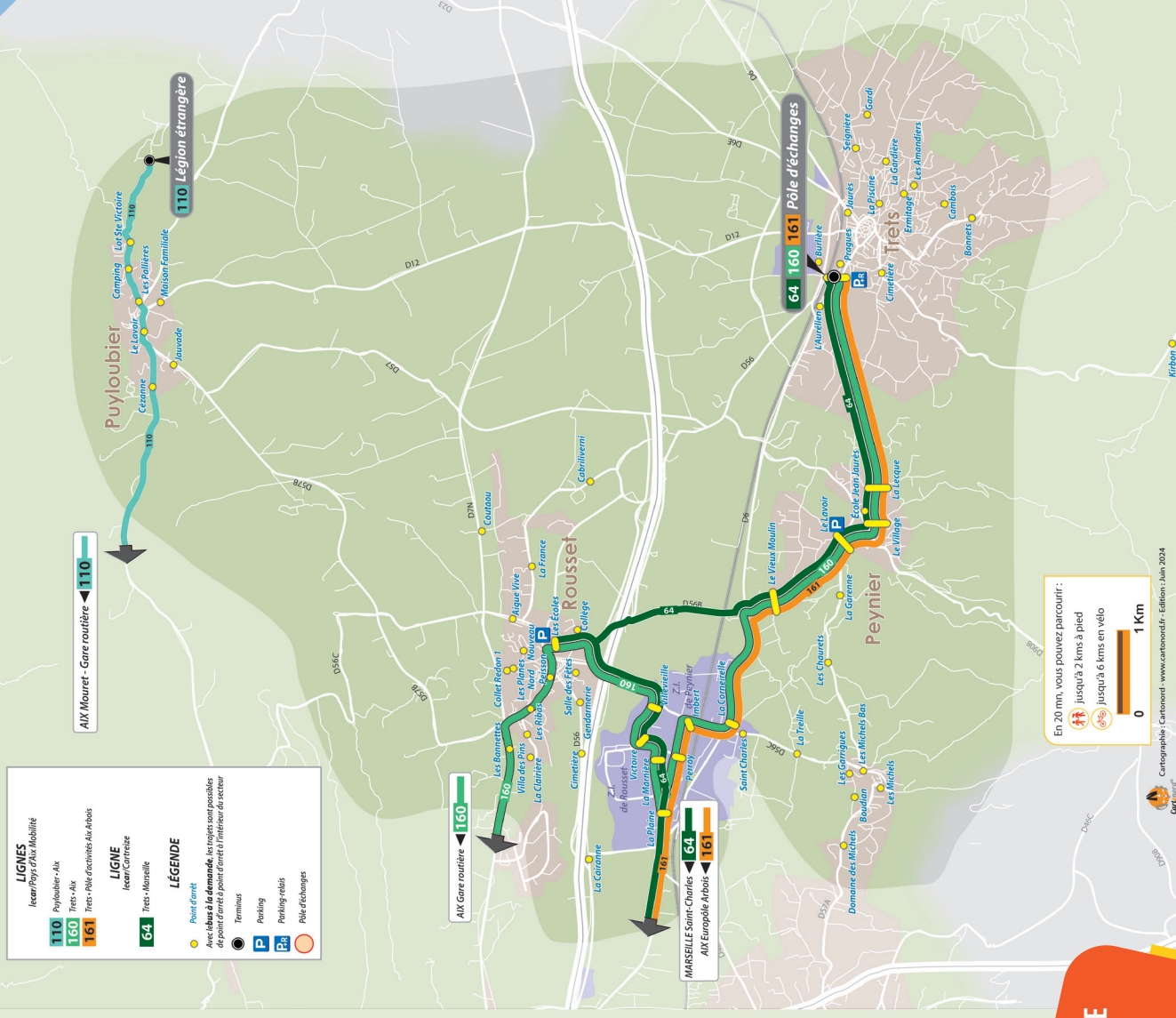
190 Hôtel de Ville

Simiane-Collongue

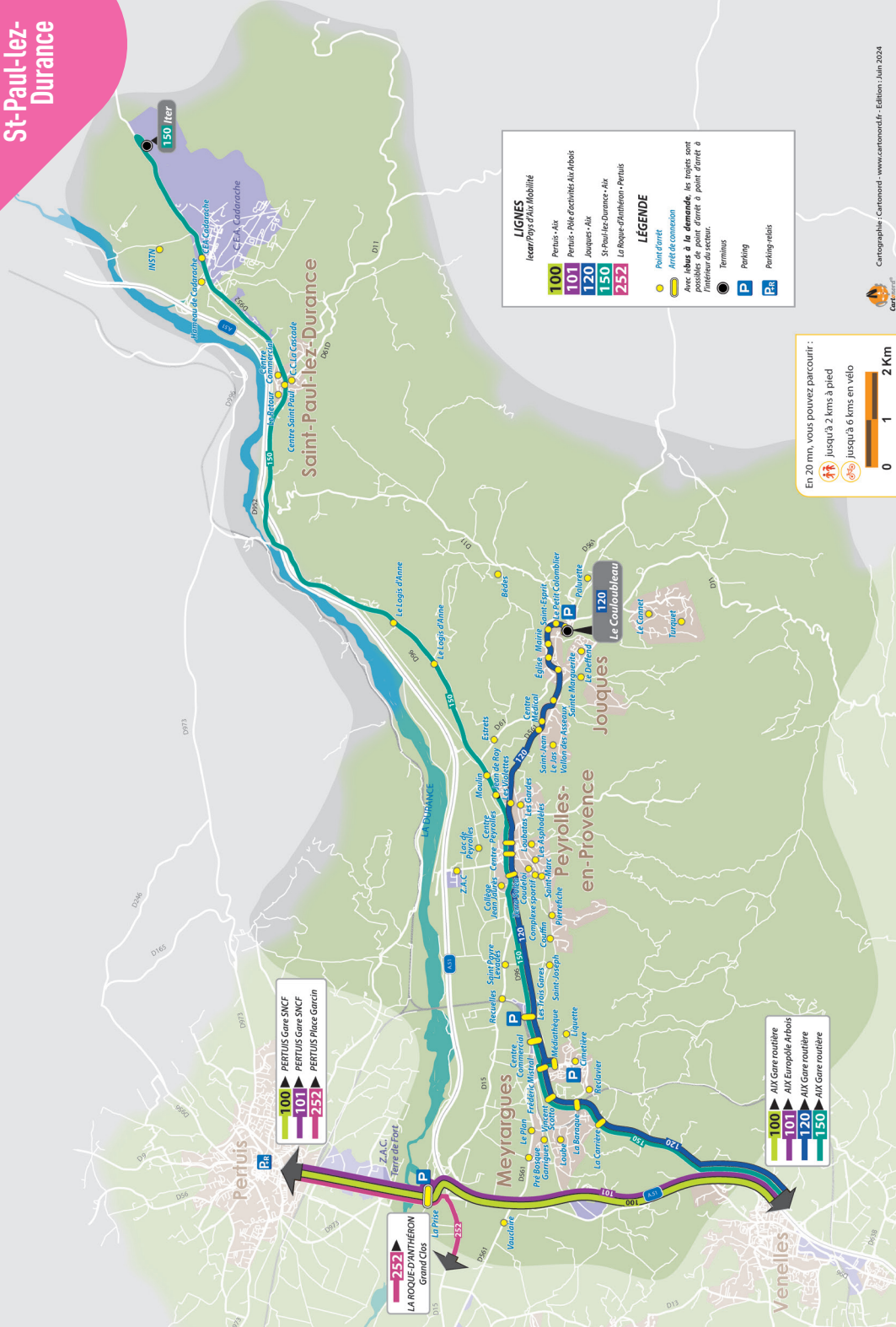
En 20 mn, vous pouvez parcourir :
jusqu'à 3 kms à pied
jusqu'à 6 kms en vélo

51 MARSEILLE Saint-Charles
53 MARSEILLE Saint-Charles
64 MARSEILLE Saint-Charles

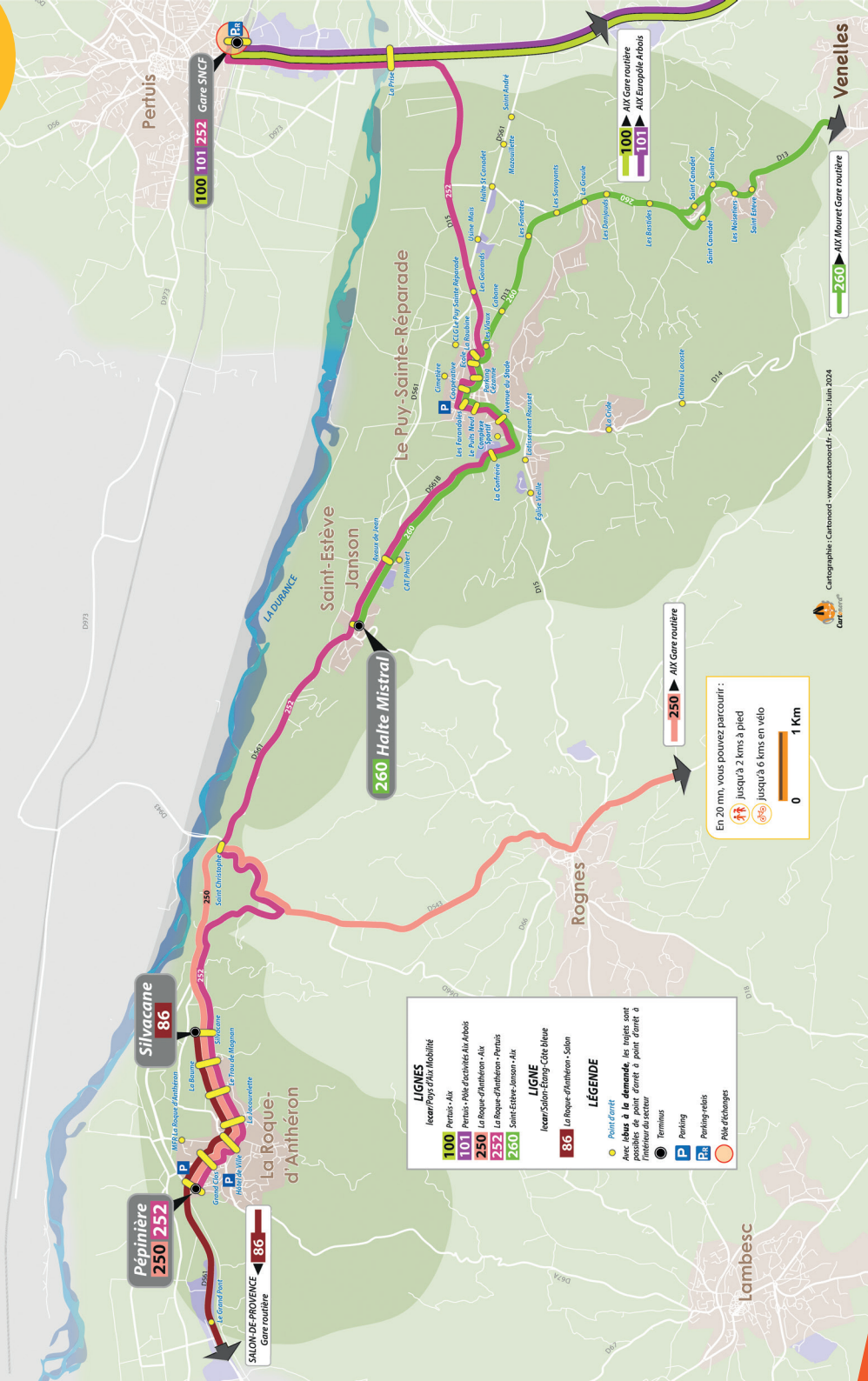
Les Pennes-Mirabeau







0973



Cartographie : Caronord - www.caronord.fr - Edition : Juin 2024